

OBJET

FINANCES - Tarifs 2022  
parcours aventure du Parc  
d'Isle - Avenant n° 2.

--

Rapporteur :  
Mme la Présidente

Date de convocation :  
16/03/22

Date d'affichage :  
31/03/22

Nombre de Conseillers  
en exercice : 74

Quorum : 25

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers  
votants : 72

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS

Séance du 23 mars 2022 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alain RACHESBOEUF, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CARMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Freddy GRZEECZAK représenté(e) par Mme Colette BLEROT, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Rose-Marie BUCEK représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Louis GASDON représenté(e) par M. Jean-Marie GONDRY, M. Frédéric MAUDENS représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY, M. Thomas DUDEBOUT.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Par une délibération en date du 21 septembre 2018, le conseil communautaire a adopté le principe d'une concession pour l'exploitation d'un parcours aventure en hauteur dont la délégation a été confiée à la société Isle Aventure.

La délégation a pris effet le 1<sup>er</sup>/04/2019 et a été établie pour 8 ans soit

jusqu'au 30/03/2027.

Après une première année d'exploitation 2019 qui a nécessité de faire connaître cette nouvelle activité sur le parc d'Isle, les années 2020 et 2021 ont été impactées par la crise sanitaire.

Pour la saison 2022, le délégataire a souhaité un maintien des tarifs 2021, et ce afin de relancer l'activité :

- Tarif Junior 1 : 12,40 €
- Tarif Junior 2 : 15,50 €
- Tarif Ado : 17,60 €
- Tarif Adulte : 19,70 €

Dans le cadre du contrat de concession, il est précisé que « si les modifications sensibles de l'évolution des conditions économiques et techniques d'exécution de la délégation ainsi que des événements extérieurs au service mais de nature à en modifier les conditions de fonctionnement devaient intervenir, les parties conviennent qu'il pourra y avoir lieu au réexamen des conditions d'exploitation, de la composition des formules de révision, de la nature et de la répartition des charges ».

Il convient donc de rédiger un avenant n° 2.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le maintien des tarifs 2021 pour la saison 2022 ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant correspondant et à accomplir toutes formalités en résultant.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 voix contre et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



**Frédérique MACAREZ**  
**Présidente de la Communauté**  
**d'Agglomération du Saint-Quentinois**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20220323-56453-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 31 mars 2022

Publication : 31 mars 2022

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU  
SAINT-QUENTINOIS**

--

**DIRECTION DES FINANCES ET DE  
L'ACHAT PUBLIC**

--

**CONCESSION**

**PARCOURS AVENTURE EN HAUTEUR  
PARC D'ISLE**

**AVENANT N°2**

--

**Concessionnaire  
ISLE AVENTURE**

--

CONCLU ENTRE :

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, représentée par Madame Frédérique MACAREZ, Présidente en exercice, agissant en vertu d'une délibération en date du \_\_\_\_\_,

d'une part,

ET

L'entreprise ISLE AVENTURE, 18 boulevard Léon Blum 02100 SAINT-QUENTIN, représentée par Monsieur Grégory PIERRACHE, Président,

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

**PREAMBULE** :

Par concession notifié le 30 avril 2019, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a confié la concession relative au parcours aventure en hauteur du Parc d'Isle à l'entreprise ISLE AVENTURE.

**Article 1 : Conditions économiques d'exploitation du service**

Les révisions de tarifs prévues à l'article 6.2 du contrat en date du 30 avril 2019 sont sans objet pour l'exercice financier 2022.

**Article 2 : Dispositions finales**

Toutes les autres clauses et la concession initiale demeurent inchangées.

Fait à Saint-Quentin, le

Le Contractant

Frédérique MACAREZ  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois